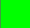
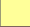





Grille de dépouillement des contributions selon les thèmes retenus

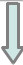
NB : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations figurent en ordonnée. Le chiffre 1 est porté au regard de chaque observation lorsque le thème retenu y est évoqué. En cas de doublons l'observation n'est comptabilisée qu'une seule fois.

N°registre	Thèmes →					Commentaires
	1	2	3	4	5	
Auteur ↓	modif classé individuel	modif classé secteur	PPRI	Autres		Légende colonne Thèmes
						Avis favorable au projet
						Sans avis sur le projet
						Avis défavorable au projet
						Hors périmètre de l'enquête
						Intégralité et/ou résumés des observations ou propositions recueillies sur les registres papier R , registres dématérialisés D , adressés par mel M , ou par courrier papier P
REGISTRE PAPIER R						
R1	STEINMETZ Norbert					Mention de la consultation du dossier doublon R11, R19, D2 et D6, traité en D6
R2	Entreprise HANNECARD					Mention de la consultation du dossier doublon D7 , traité en D7
R3	GSTALTER Norbert					Mention de la consultation du dossier doublon R5 et R15, traité en R15
R4	LUDWIG René					Doublon avec D3, dépôt d'un courrier, traité en D3
R5	GSTALTER Norbert	1				Rue du Ruisseau Section 64 n° 62 demande l'extension de la zone UB comme indiqué sur le plan annexé au registre
R6	LUDWIG René	1	1			1 rue de l'Industrie : Après entretien avec M. MEHL le 09.06.2018 ma parcelle classée UX sur le POS apparaît N sur le PLU. Je demande le reclassement en UX. Je rappelle également que cette parcelle est orange sur le PPRI ce qui, comparé au classement des parcelles voisines n'est pas cohérent ;
R7	ROSIN Jacky	1				5 rue des Vergers : Je sollicite l'extension de la zone UB au fond du terrain d'environ 15m (limite de la parcelle 107)
R8	KNOERR Véronique	1				7 rue des Vignes : Nous envisageons un abri de jardin à l'arrière de notre maison. Le projet est difficilement faisable sur la partie UB actuelle. Nous demandons l'extension de la zone UB de la parcelle 365 classée actuellement en zone N.
R9	LUDWIG René					doublon avec M1 et D4 traité en D4
R10	VOLLMER Catherine					Rue de Saverne et Oberfeld : Envoi d' une lettre par courrier postal traité en P1
R11	STEINMETZ Norbert					M. et Mme Steinmetz + M. et Mme. CLASS ont précisé leur demande qui fera l'objet d'un courrier. Doublon avec R1, R19, D1 et D6. Traité en D6
R12	STOFFEL Vincent					Rue de Steinbourg: Demande l'extension de la zone AC sur les parcelles Section 63 n° 97 et 98. Doublon avec R18et P4. Traité en P4

N°registre	Thèmes →	1	2	3	4	5	Commentaires
	Auteur	modif classé individuel	modif classé secteur	PPRI	Autres		
							Légende colonne Thèmes
							 Avis favorable au projet
							 Sans avis sur le projet
							 Avis défavorable au projet
							Hors périmètre de l'enquête
R13	M. BASTIAN						Se renseigne au sujet des zones 1AU et 2AU Weingarten
R14	M. STAEBEL						8A rue du colonel Rouvillois : se renseigne sur les possibilités de construction en UJ
R15	GSTALTER Norbert						Précise verbalement sa demande objet de l'observation n° 5. Rue du Ruisseau Section 64 n° 62 demande l'extension de la zone UB comme indiqué sur le plan annexé au registre
R16	M. SCHLOTTER						Annexe en P2 27 rue des Suisses Rosenwiller : Propose une modification la limite zone UB/zone N au droit de sa propriété sur plusieurs propriétés. Traité en P2
R17	ROHFRI TSCH Francis						Annexe P3 1 rue des Vignes : Dépôt d'un courrier. Demande l'extension de la zone UB sur la zone N au droit de sa propriété. Traité en P3
R18	STOFFEL Vincent						Dépôt d'un courrier traité en P4
R19	STEINMETZ Norbert et CLASS Edouard						Mention de la consultation du dossier doublon R11, R19, D2 et D6, traité en D6
R20	M. LINDER						Consultation du dossier
R21	M. MICNER						5 rue de la Mossel : . Demande le classement de son terrain actuellement en zone orange du PPRI en zone jaune comme les propriétés voisines. Dépôt d'un courrier traité en P5
R22	GUTH Hubert	1					rue des Suisses Rosenwiller : demande l'extension de la zone AC à l'EST de son exploitation sur une profondeur de 60 m jusqu'au chemin rural
REGISTRE DEMATERIALISE							
D1							ESSAI commissaire enquêteur
D2	STEINMETZ Norbert						Rue des Bains :J'ai rencontré le Commissaire Enquêteur pour avoir des informations et consulter le plan en vue d'un éventuel classement des parcelles 65, 66, 67 et 110 situées section 11 en zone UAi. Laurence Steinmetz, belle-fille de M. Norbert Steinmetz. Doublon R11, R19 et D6, traité en D6

N° registre	Thèmes →	1	2	3	4	5	Commentaires
	Auteur	modif classé individuel	modif classé secteur	PPRI	Autres		
							Légende colonne Thèmes Avis favorable au projet Sans avis sur le projet Avis défavorable au projet Hors périmètre de l'enquête
D3	LUDWIG René			1			<p>1 rue de l'Industrie : Doublon avec R4 : Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'adoption du PLU, mes observations sont les suivantes :</p> <p>Je suis propriétaire des parcelles sise Rue de l'Industrie à DETTWILLER, classées UX (etnon UXI) au plan d'occupation des sols (POS). Le Plan de prévention des risques inondation de la Zorn et Landgraben (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 août 2010. Les parcelles sises 1 et 3, Rue de l'Industrie sont classées en zone jaune (inondable constructible), le reste de ma propriété étant classé en zone orange (zone à préserver). J'ai pris connaissance du projet de plan local d'urbanisme (PLU). Le PPRI doit y être annexé et faire corps avec ce projet d'urbanisme. Des parcelles sises Rue de Saverne, actuellement classées non constructibles au POS, apparaissent constructibles au PLU. Cette anomalie est notamment apparue lors de la séance du conseil municipal du mois de janvier 2018.</p> <p>Ce changement de classement serait justifié par un projet, non encore réalisé ce jour, de construction de digues à l'ouest des immeubles bâtis sis Rue de Saverne. Or, ces parcelles se situent à une altimétrie égale ou inférieure par rapport à mes parcelles classées en zone orange.</p> <p>Je m'interroge en conséquence sur les conséquences de la construction de ces digues sur le classement de mes parcelles tant au PLU qu'au PPRI. Par ailleurs, mes parcelles se situent au même niveau, voire à une altimétrie plus élevée, de la zone d'activité classé en zone blanche au PPRI.</p> <p>Je m'interroge sur l'opportunité du classement de cette zone d'activité en zone blanche. L'annexion du PPRI au PLU est de nature à créer une nouvelle situation qui n'a pas été prise en compte lors de l'adoption du projet de PLU. Notamment, les conséquences de la construction de ces digues sur le classement de cette zone au PPRI ne semblent pas avoir été prises en considération.</p> <p>Compte tenu des observations ci-dessus, il me paraît inéluctable de procéder à une révision du PPRI qui ne correspond pas à la réalité du terrain et de revoir le classement retenu par ce plan.</p>
D4	LUDWIG René	1			1		<p>observation de M. LUDWIG doublon avec R9 <i>Je fais suite aux observations diffusées le 2 juin 2018. Lors de notre entrevue du 9 juin 2018 concernant l'implantation des digues sur le PLU, nous avons constaté que ma parcelle se situe derrière les digues envisagés. Classée X sur le POS, elle apparaît N sur le PLU. Je demande le reclassement en UX voire UB de celle-ci. Je rappelle que cette parcelle est orange sur le PPRI ce qui est d'une incohérence totale comparé au classement des parcelles voisines. En effet toutes les parcelles situées derrière les digues sur le PLU sont classées UB constructible.</i></p> <p><i>Lors de notre entretien j'ai abordé la situation de l'accès du champ de tir (UEL) et de la parcelle à côté de celui-ci (UX2) section 18. Vous m'avez indiqué que tout classement U doit être desservi par voirie d'une largeur minimale de 6 mètres. Il s'avère que les conditions selon les règlements pour effectuer un classement dans cette zone ne sont pas réunies puisque desservie par une voirie de 4 m de large.</i></p>

N°registre	Thèmes →	1	2	3	4	5	Commentaires
	Auteur	modif classé individuel	modif classé secteur	PPRI	Autres		
							Légende colonne Thèmes Avis favorable au projet Sans avis sur le projet Avis défavorable au projet Hors périmètre de l'enquête
D5	Département 67						Dépôt d'une lettre avis ppa
D6	STEINMETZ et CLASS		1				Rue des Bains : Doublon R11, R19 et D6, traité en D6. Demandent le reclassement des parcelles Section 11 n° 69,72,73 en UA comme dans le POS, de la partie avant des parcelles 65, 66, 67,110 en UA et non en N
D7	HANNECARD			1			<p><i>La société, sise au 51 rue de Strasbourg, 67490 DETTWILLER est située sur les parcelles 26-27- 70-71-72-73</i></p> <p><i>Toutes ces parcelles sont déclarées en UXI</i></p> <p><i>Lors de la mise en place du PPRI en 2010, ces parcelles ont été déclarées en zone rouge inconstructible</i></p> <p><i>Les parcelles 26 et 27 qui ont fait l'objet d'un relevé topographique ne sont pas au niveau du terrain naturel. Un mur de réhausse d'une hauteur d'un mètre et du remblai ont été réalisés par le passé par rapport au niveau du terrain existant, ce qui n'a pas été pris en compte lors de l'étude (voir plan joint et relevé topographique)</i></p> <p><i>Notre croissance nous amène à agrandir nos bâtiments pour répondre à la demande du marché</i></p> <p><i>Nous avons mené une étude pour l'extension d'un hall de production sur la parcelle 26 mais qui ne peut se réaliser par blocage du PPRI</i></p> <p><i>Dans le cadre de la révision du PLU sur la commune de DETTWILLER, est-il possible de modifier le statuts des 2 parcelles pour permettre une construction ?</i></p>
COURRIER ELECTRONIQUE E							
E1	LUDWIG René						Doublon avec R9 et D4 du 22 juin, traité en D4
COURRIER PAPIER P							
P1	VOLLMER Catherine	1					Annexe du R10 : Rue de Saverne et Oberfeld : Envoi d' une lettre par courrier postal. Lieu dit Oberfeld Zone UBJ demande le classement en zone « constructible ». Route de Saverne demande un classement en zone « constructible » de terrains situés en zone orange du PPRI.
P2	SCHLOTTER		1				Annexe du R16 27 rue des Suisses Rosenwiller : Propose une modification la limite zone UB/zone N au droit de sa propriété sur plusieurs propriétés.

N°registre	Thèmes →	1	2	3	4	5	Commentaires
	Auteur	modif classé individuel	modif classé secteur	PPRI	Autres		
							Légende colonne Thèmes Avis favorable au projet Sans avis sur le projet Avis défavorable au projet Hors périmètre de l'enquête
P3	ROHFRITSCH Francis 	1					Annexe du R17 1 rue des Vignes : Dépôt d'un courrier. Demande l'extension de la zone UB sur la zone N au droit de sa propriété.
P4	STOFFEL Vincent	1					Annexe du R8, doublon R12 Rue de Steinbourg:: Demande l'extension de la zone AC sur les parcelles Section 63 n° 97 et 98.
P5	M.MICNER			1			5 rue de la Mossel : .Demande le classement de son terrain actuellement en zone orange du PPRI en zone jaune comme les propriétés voisines.
	TOTAL 16	9	2	4	1	0	